

«I HAVE A DREAM»

*Sommaire
Inhaltsverzeichnis*

| | |
|--|-------|
| Editorial | 1 |
| Communications du Conseil communal Aus dem Gemeinderat | 3 |
| Conseil général | 5 |
| L'Agenda 21 local de Fribourg / Die lokale Agenda 21 der Stadt Freiburg | 6 7 |
| Generalrat | 9 |
| Travaux 2005 | 10 11 |
| Une bien mystérieuse affaire | 12 13 |
| Prestations complémentaires et réduction des primes d'assurance-maladie | 14 |
| Le sentier Jules-Daler | 15 |
| Qualité de l'eau / Finales de la Coupe suisse de Basket | 16 |
| Devenir parents | 17 |
| A la bibliothèque In der Bibliothek | 18 |
| Mémento | 19 20 |

Le Conseil fédéral s'apprête à distribuer aux cantons le surplus de l'or de la Banque nationale. Cela engendre des convoitises tous azimuts, ce qui est bien compréhensible.

Je me suis mise alors aussi à rêver à quelques projets!

J'en retiendrai un qui me tient particulièrement à cœur, et qui ne serait pas un projet de plus, mais qui mettrait enfin notre canton au même niveau que tous les autres cantons de ce pays et qui serait très certainement aussi eurocompatible: je rêve donc à la mise sur pied d'une deuxième année d'école enfantine. Vous en conviendrez, ce n'est pas un projet révolutionnaire!

Deux années de préscolaire permettraient une meilleure préparation de nos chers petits à leur carrière d'écoliers.

Cela engendrerait certes des coûts supplémentaires, mais, simultanément, permettrait également des économies dans d'autres secteurs, notamment dans les infrastructures de la petite enfance, crèches et garderies, en libérant un certain nombre de places, mais également dans le secteur de l'enseignement primaire.

En effet, avoir des enfants mieux socialisés, ayant eu plus de temps pour intégrer les règles de comportement en groupe, mais également pour l'apprentissage de la langue dans laquelle ils suivront leur scolarité primaire, je pense plus particulièrement aux enfants dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'allemand, permettrait d'avoir des classes plus homogènes.

Cela faciliterait grandement l'intégration en première année et réduirait les coûts liés à la mise en place d'une multitude d'appuis.



A l'heure où l'on parle d'attractivité économique, de plus-value, de compétitivité entre les cantons, je reste convaincue que le secteur de l'éducation fait partie de la base du développement et que les investissements réalisés dans ce domaine doivent être prioritaires.

Alors que tous les enfants de ce pays, à l'exception des petits Fribourgeois, bénéficient déjà de deux années d'école enfantine, le rêve que je fais en tant que directrice des écoles de la ville n'a rien d'un rêve fou. Je ne peux qu'espérer qu'il se réalise rapidement, afin que les petits Fribourgeois puissent bénéficier des mêmes conditions que leurs camarades des autres cantons.

Marie-Thérèse Maradan-Ledgerger

CONCOURS**«Petites artères à Fribourg**

C'est un sommet fribourgeois qui culmine à 1209 mètres d'altitude. C'est aussi un cheminement en pente et en deux parties dans le quartier de la Vignettaz. Son nom?

Réponse jusqu'au 23 avril 2005 à
«Concours 1700», Secrétariat de Ville,
Maison de Ville, 1700 Fribourg.

213 7/10**WETTBEWERB****«Strässchen und Wege in Freiburg»**

Nach einem 1209 m hohen freiburgischen Berg ist dieser aus zwei Teilstücken bestehende Weg genannt, der an einem Hang im Vignettaz-Quartier liegt. Wie lautet sein Name?

Antwort bis spätestens 23. April 2005
einsenden an «Wettbewerb 1700»,
Stadtsekretariat, Stadthaus, 1700 Freiburg.

Communications du

CONSEIL COMMUNAL

LE CONSEIL COMMUNAL

- a nommé M. Jean-Marc Rossier, directeur de la CEV, comme représentant de la Ville de Fribourg au conseil d'administration d'Effort Fribourg SA, en remplacement de M. Bernard Voirel;
- a répondu à la consultation relative à la révision de la législation fédérale sur les droits politiques;
- a adopté la catalogue d'actions de l'Agenda 21 local, à titre de catalogue d'intentions, les projets retenus nécessitant l'obtention d'un crédit devant suivre les procédures budgétaires habituelles, et décidé l'organisation d'un forum à ce sujet le 16 mars dernier;
- a pris acte du rapport du groupe d'experts de l'Office fédéral de la culture, relatif à la liste indicative des projets retenus pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, et constaté avec regret que celui de la Ville de Fribourg n'y figurait pas;
- a accepté l'invitation de la Ville d'Avignon à participer à une réflexion au sujet du projet de réseau européen des villes entourées de remparts;
- a confirmé sa décision antérieure et maintenu la célébration de la Fête nationale le 1^{er} août et non le 31 juillet;
- a pris acte de l'intention de la société Viscom, Association suisse pour la communication visuelle, de racheter les immeubles de la Fondation Gutenberg, et décidé de retirer l'offre de la Ville de

Fribourg à ce sujet, sous réserve de l'obtention d'un droit de préemption de la part de l'acquéreur;

- a décidé le versement d'un montant de 1000 francs à Pro Juventute, à titre de soutien à la réédition et réactualisation du guide pour les jeunes «La vie devant eux», par le biais de la recette des parcomètres à buts sociaux;
- a pris acte de l'organisation d'une action du Service des forêts et de la faune du canton de Fribourg, visant à faire planter des saules par des écoliers, dans le secteur de la passerelle de la Maigrange;
- a maintenu le taux de participation de la Ville de Fribourg aux bourses d'études et d'apprentissages au même niveau que celui de l'année précédente;
- a pris acte de la reprise de la buvette des Bains de la Motta par M^{me} Christiane Bürke-Bischofberger et M. Alain Bischofberger;
- a décidé la mise à l'enquête publique du plan d'aménagement de détail facultatif «Les Charmettes»;
- a confirmé le maintien de la zone 30 km/h dans les quartiers d'Alt, de Gambach et de Beaumont-Vignettaz, des mesures complémentaires étant prévues dans chaque quartier.

Site Internet de la Ville de Fribourg

www.ville-fribourg.ch

Statistique de la population en ville de Fribourg

À la fin février 2005, la population légale de la ville était de 33 550 habitants, soit en augmentation de 25 personnes par rapport à la fin janvier 2005 (33 525). Sur ce nombre, 23 187 personnes étaient d'origine suisse (+13), 10 363 d'origine étrangère (+12). La population en séjour était à la fin février 2005 de 3467, soit en diminution de 10 (3477). Le chiffre de la population totale était donc à la fin février 2005 de 37 017 (37 002).

Mitteilungen aus dem

GEMEINDERAT

DER GEMEINDERAT

- élit Jean-Marc Rossier, Directeur der CEV, als Nachfolger von Bernard Voirel zum Vertreter der Stadt Freiburg im Verwaltungsrat der Effort Fribourg SA;
- antwortet auf die Vernehmlassung über die Revision der Bundesgesetzgebung über die politischen Rechte;
- verabschiedet den Aktionskatalog der lokalen Agenda 21 als Absichtskatalog, da die vorgeschlagenen Projekte die Erlangung eines Kredits voraussetzen, der den üblichen Budgetverfahren zu folgen hat, und beschliesst, den 16. März 2005, ein Forum in dieser Sache durchzuführen;
- nimmt Kenntnis vom Bericht der Expertengruppe des Bundesamtes für Kultur über die Liste der für die Aufnahme in das Weltkulturerbe der UNESCO vorgeschlagenen Projekte und stellt mit Bedauern fest, dass die Stadt Freiburg in der Liste nicht vertreten ist;
- nimmt die Einladung der Stadt Avignon an, sich an Überlegungen über das Projekt eines europäischen Verbandes der Städte mit Stadtmauern zu beteiligen;
- bestätigt seinen früheren Beschluss, den Nationalfeiertag weiterhin am 1. August und nicht am 31. Juli zu feiern;
- nimmt Kenntnis von der Absicht des Schweizerischen Verbands für visuelle Kommunikation, Viscom, die Gebäude der Gutenberg-Stiftung zu erwerben, und beschliesst, das diesbezügliche Angebot der Stadt Freiburg zurückzuziehen, unter Vorbehalt

der Erlangung eines Vorkaufsrechts von Seiten des Käufers;

- beschliesst, Pro Juventute einen Betrag von 1'000 Franken aus dem Erlös der Parkuhren mit sozialem Zweck zu überweisen, um die Aktualisierung und Neuauflage des Jugendratgebers «La vie devant eux» zu unterstützen;
- nimmt Kenntnis von der Durchführung einer Aktion des Amtes für Wald, Wild und Fischerei des Kantons Freiburg, die bezweckt, durch Schülerinnen und Schüler im Sektor des Magerau-Steges Weiden pflanzen zu lassen;
- beschliesst, die Beteiligung der Stadt Freiburg an den Studien- und Lehrstipendien auf gleicher Höhe wie im Vorjahr zu belassen;
- nimmt Kenntnis von der Übernahme der Buvette des Motta-Bades durch Christiane Bürke-Bischofberger und Alain Bischofberger;
- beschliesst die öffentliche Auflage des fakultativen Detailbauungsplans «Les Charmettes»;
- bestätigt den Beibehalt der 30-km/h-Zone im Alt-, Gambach- und Beaumont-Vignettaz-Quartier, wobei in jedem dieser Quartiere zusätzliche Massnahmen vorgesehen sind.



Ont été approuvées par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le 2 mars 2005,

- les modifications du plan d'aménagement de détail «FENACO» de la commune de Fribourg.

Statistique du chômage en ville de Fribourg

À la fin février 2005, la ville de Fribourg comptait 1089 chômeurs (-24), pour un taux de 5,92% (critères officiels du Secrétariat d'Etat à l'économie, «Seco»), indiquant une diminution de 0,14% par rapport à la fin janvier 2005 (6,06%). En ce qui concerne tous les demandeurs d'emploi, le taux s'élève à 9,30% de la population active, ce qui représente 1710 personnes (-39).

«Valse-hésitation»

CONSEIL GÉNÉRAL

Le 20 décembre 2004, le Conseil communal adoptait son message à l'intention du Conseil général concernant notamment l'octroi d'un crédit de 33 876 000 francs pour la salle de spectacle des Grand-Places. Le 13 janvier 2005, le Bureau convoquait les membres du Conseil général pour examiner ce dossier le 31 janvier. Et pourtant, l'heure venue, l'Exécutif pria le Législatif de retirer ce point de l'ordre du jour. Que s'était-il passé?

Intervention du Service des communes

Comme il se doit, le message avait été transmis pour préavis à la Commission de l'édilité, puis à la Commission financière. Au terme de deux séances, la première apportait son soutien au projet par 7 voix sans opposition. Quant à la seconde, elle semblait aussi s'acheminer vers une acceptation du crédit, puisqu'elle vota même l'entrée en matière à l'unanimité des membres présents. Toutefois, elle décidait, par 6 voix contre 1 et 3 abstentions, de proposer au plénum le renvoi du dossier à l'Exécutif.

Cette décision faisait suite à une intervention du Service cantonal des communes, qui provoqua une rencontre avec la Commission financière et la Direction des finances de la Ville, afin de leur faire part de ses exigences. M. C. Joye, président de la Commission financière, reprit à son compte, devant le parlement communal, les conditions posées par cette instance cantonale: «Le budget de fonctionnement de la Ville est largement déficitaire, de près de 5,5 millions de francs. Le déséquilibre virtuel est nettement plus élevé, puisque la Commission financière l'estime à quelque 11,5 millions de francs. La marge d'autofinancement est né-

gative et s'établit à moins 7,5 millions de francs. L'affaire de la Caisse de prévoyance du personnel n'est pas encore réglée, alors que le découvert se monte, au total, à près de 110 millions de francs et qu'une recapitalisation immédiate de 30 millions de francs sera nécessaire. Le coût sera supérieur à 2 millions de francs par an sur une très longue période. Enfin, pour juger de sa capacité d'investissement, la Commune doit prendre en compte la situation financière globale et non pas analyser cette capacité en fonction du seul dossier de la salle de spectacle.»

Demande de retrait

Suite à l'intervention du Service des communes et au préavis de la Commission financière, le Conseil communal sollicita du Conseil général le retrait de cet objet de l'ordre du jour. Comme le releva M. J. Bourgnicht, jusque-là le Service des communes contrôlait a posteriori la capacité de la Ville de financer un investissement. Or, désormais, suite à l'affaire de la Caisse de pension, ce Service a modifié sa pratique, voulant être saisi d'un tel dossier en même temps que le Conseil général. Avant d'approuver l'investissement, il entend recevoir un certain nombre de réponses de la part de la Ville. Dans ces conditions, le Conseil communal, pour qui cet équipement culturel demeure prioritaire, est arrivé à la conclusion que, dans l'intérêt même du projet, il était préférable de proposer un temps mort afin de permettre aux analyses complémentaires de démontrer certainement la faisabilité du projet.

Tirer profit du temps mort

Avant de revenir devant le Conseil général, le Conseil communal doit, selon la Commission financière, définir les limites maximales

d'endettement possible: «Il faudra tenir compte des projets d'investissements pour les cinq prochaines années. L'Exécutif devra calculer les coûts d'exploitation de ces investissements pour les cinq ans à venir. Les modalités de financement et le coût de la restructuration de la Caisse de pension devront être définis. De même, le Conseil communal devra clairement dire comment sera amorti le solde du découvert du bilan qui est aujourd'hui de 11 millions de francs. Il faudra établir une planification financière globale. L'Exécutif devra définir comment il entend financer la salle de spectacle. Il tiendra compte des coûts réalistes, sans surestimer et sans sous-estimer les charges. Il doit clairement préciser, comme l'a requis fermement le Service des communes, si une hausse de l'impôt est inéluctable ou s'il entend introduire un centime additionnel.»

Pour M. Allenspach, président de la Commission de l'édilité, il est évident qu'en soi le projet n'a pas changé et que la commission l'aurait soutenu pour des raisons à la fois architecturales, urbanistiques et culturelles. Compte tenu du climat surchauffé, il vaut mieux toutefois reporter de quelque temps le débat.

Qualifiant de «gâchis» la situation présente, le représentant de la Liste Citoyenne, M. L. Thévoz, exigea un plan financier sur dix ans, «qui démontre que la Commune de Fribourg a les moyens, sans hausse d'impôts, de financer à la fois la salle de spectacle, le redressement de la Caisse de pension, les projets liés à l'Agenda 21 pour 1 million de francs par an et la modération du trafic, à raison de 500 000 francs par an également. Pour financer la salle de spectacle, mettons fortement à contribution la Bourgeoisie! Celle-ci devrait assumer la to-

talité des 23 millions de francs que coûtera à Fribourg la salle de spectacle, si elle parvenait à encaisser 25 millions de francs grâce à l'opération Gottéron Village.»

Pour la radicale A. de Weck, cette proposition de retrait de l'ordre du jour est sans doute «le premier pas fait dans la bonne direction depuis le début de cette affaire. Ce temps de réflexion convaincra peut-être l'Exécutif d'opter pour un projet réalisable, moins cher et mieux situé.»

«Une nouvelle salle de spectacle est, releva M^{me} M. Genoud-Page (PCSO), plus indispensable que jamais à la vie culturelle, sociale, touristique, universitaire et économique de Fribourg. Toutefois, au regard de l'analyse du Service des communes, le groupe chrétien-social/Ouverture est conscient qu'il faut d'abord clarifier la situation financière de la Ville. En tant que Commune, nous ne pouvons nous soustraire à la surveillance de l'Etat, comme certains semblent encore le croire au Conseil communal.»

«On ne peut pas, affirma de son côté M. M. Ducrest (PDC) se limiter à estimer la capacité d'investir en fonction des seuls équipements culturels. On ne saurait pas davantage considérer comme suffisant le montage financier ramenant la solution des problèmes de recapitalisation de la Caisse de prévoyance au transfert de propriété d'un immeuble.»

Quant au groupe socialiste, il est acquis à l'entrée en matière, souligna M^{me} C. Nussbaumer, et trouve «insatisfaisante et étrange» cette intervention du Service des communes. Il regrette la précipitation qui aboutit au retrait de ce message.

C'est effectivement cette décision qui fut prise par 58 voix contre 4 sur 74 présents.

Une réussite

L'AGENDA 21 LOCAL DE FRIBOURG

L'histoire de l'Agenda 21 local de Fribourg commence fin 2001: le Conseil général décide d'un premier crédit destiné à la réalisation du processus. Au mois de février 2005, c'est-à-dire environ 3 ans plus tard, le Conseil communal prend une décision importante: il adopte les mesures et s'engage à réaliser les projets qui ont été élaborés par la population, dans la mesure des possibilités financières et techniques. Cette décision est une marque de respect face au grand travail qui a été fourni par les près de 500 personnes engagées dans le processus. Elle démontre aussi que la ville de Fribourg est sensible à la qualité de vie de sa population et à une échelle plus vaste, de celle de la planète.

La phase finale

En automne 2004, les 6 groupes de travail (*Quartiers-Social-Intégration / Quartiers-Culture / Espaces publics / Mobilité / Economie / Communication-Information*) présentent leurs projets et les remettent au comité de pilotage. Avec l'aide d'une grille rassemblant plusieurs critères, celui-ci a pour tâche d'analyser chacun des projets: *Répond-il aux critères de durabilité? Quand et comment peut-il être réalisé? Avec quelle priorité?*

Le rapport final comprenant tous les projets et leur analyse par le comité de pilotage est présenté au Conseil Communal lors de sa séance du 31 janvier 2005.

Les projets

Petit rappel: plus de 300 idées visant à améliorer la qualité de vie en ville ont été formulées dans les 10 ateliers de réflexion organisés

dans les quartiers. Se basant sur ces propositions, les groupes de travail ont élaborés une vingtaine de projets concrets.

Sur préavis du comité de pilotage, le Conseil communal décide de retenir 17 projets à titre de catalogue d'intentions. Il transmet les projets retenus aux Services concernés pour leur réalisation selon le planning prévu. Il adopte également la structure d'organisation pour assurer le suivi du processus Agenda 21.

Les projets qui n'ont pas été retenus seront intégrés dans le programme courant de la commune (p.ex. Cité de l'énergie), ou devront être étudiés plus en détail (p. ex. un projet du GTM mobilité devra être étudié par la CUTAF).

Un avenir équilibré

Lors du dernier forum qui a eu lieu le 16 mars, le Conseil Communal a présenté les projets aux invités ainsi qu'à la presse. Il a remercié spécialement les membres des groupes de travail ainsi que du comité de pilotage pour leur engagement et leur contribution à la réussite du processus Agenda 21 local.

A l'avenir, la commune prévoit d'organiser 1 à 2 fois par année un forum ouvert qui aura pour but d'informer la population sur l'avancement des projets et de lui donner la possibilité de proposer de nouvelles idées. Il est également prévu d'intégrer tous les collaborateurs de la commune afin de les sensibiliser aux objectifs de l'Agenda 21 local et aux principes du développement durable.

Le processus Agenda 21 a été une expérience très riche et fructueuse pour toutes les personnes qui ont participé. Nous souhaitons que la motivation qui a prévalu tout au long de «l'aventure» perdure et que de nouvelles forces s'y associent pour porter le projet, l'aider à vivre, le guider sur les voies de la réussite.

Les mandataires profitent de cette occasion pour remercier chacune et chacun qui, de près ou de loin, a permis à ce projet d'aboutir dans d'excellentes conditions. Ils ont eu un immense plaisir à collaborer avec eux à la réussite de l'Agenda 21 local de Fribourg auquel ils souhaitent «bon vent».

**Jean-Claude Verdon,
Isabelle Baeriswyl**
(mandataires Agenda 21)



L'Agenda 21 de Fribourg a été marqué par la bonne participation de la population, ici à l'atelier de réflexion du quartier de Beaumont/Vignettaz. *Die Agenda 21 wurde geprägt von der guten Beteiligung der Bevölkerung – hier an der Ideenwerkstatt Beaumont/Vignettaz*

Les Projets de l'Agenda 21 Die Projekte der Agenda 21

Bienvenue dans le quartier – *Willkommen im Quartier*
Espace Werkhof: Maison des cultures – *Haus der Kulturen Werkhof*
Ancienne gare: maison de la culture – *Kulturzentrum alter Bahnhof*
Maison de la lecture – *Haus des Lesens*
Place aux rencontres – *Platz der Begegnungen*
TPF – Ticket Plaisir Fribourg – *TPF – Kombibillet*
Station-vélo à la gare de Fribourg – *Velostation am Bahnhof*
Eco-Bonus – *Ökobonus*
Modération de trafic – *Verkehrsberuhigung*
Liaisons piétonnes dans et entre les quartiers
Fussgängerverbindungen von Quartier zu Quartier
Pedibus – *Pedibus*
Promotion du vélo en ville – *Förderung des Fahrrades in der Stadt*
Boîte à idées – *Ideenbriefkasten*
«Fribourg dans ses murs»: visites de chantiers
Besichtigungen von Baustellen in der Stadt
Parcours «Découverte culturelle» – *Kulturweg*
Homorod (Partenariat village roumain)
Partnerschaft mit Homorod (rumänisches Dorf)
Papier recyclé – *Recyclingpapier*

Eine Erfolgsgeschichte

DIE LOKALE AGENDA 21 DER STADT FREIBURG

Im Herbst 2001 beginnt die Geschichte der lokalen Agenda 21 der Stadt Freiburg: im Generalrat wird ein erster Kredit für die Realisierung des Prozesses gesprochen. Mitte Februar 2005, d.h. mehr als 3 Jahre später, trifft der Gemeinderat eine wichtige Entscheidung: er nimmt den Schlussbericht der Agenda 21 an und verpflichtet sich, die darin enthaltenen Projekte im Rahmen der finanziellen und technischen Möglichkeiten zu realisieren. Damit beweist er seine Anerkennung der grossen Arbeit, die von den fast 500 beteiligten Personen geleistet wurde und zeigt, dass die Stadt Freiburg bemüht ist um die Lebensqualität seiner Bevölkerung und eine nachhaltige Entwicklung.

Die Schlussphase

Im Herbst 2004 stellen die 6 Arbeitsgruppen (*Quartier-Integration, Quartier-Kultur, Öffentlicher Raum, Mobilität, Wirtschaft, Kommunikation/Marketing*) ihre Projekte vor und übergeben sie der Pilotgruppe. An dieser liegt es nun, die Projekte auf ihre Nachhaltigkeit und Realisierbarkeit zu überprüfen. An Hand eines einheitlichen Rasters wird jedes Einzelne gründlich analysiert: *Entspricht es den Kriterien der Nachhaltigkeit? Wie und wann kann es realisiert werden? Welche Priorität hat es?*

Der Schlussbericht mit allen Projekten, einschliesslich der Analysen durch die Pilotgruppe, wird dem Gemeinderat anlässlich seiner Sitzung vom 31. Januar vorgestellt.

Die Projekte

Zur Erinnerung: In den 10 Quartieren der Stadt wurden Ideenwerkstätten organisiert in denen

mehr als 300 Ideen zur Verbesserung der Lebensqualität eingingen. Basierend auf diesen vielfältigen Ideen erarbeiteten die thematischen Arbeitsgruppen ca. 20 Projekte.

Auf Empfehlung der Pilotgruppe beschliesst der Gemeinderat, 17 dieser Projekte in sein Programm aufzunehmen, und im Rahmen des Möglichen nach dem vorgegebenen Fahrplan zu realisieren. Für die Realisierung sind die betroffenen Dienststellen zuständig. Eine separate Organisationsstruktur wird den weiteren Agenda-21-Prozess begleiten.

Ein Teil der im definitiven Katalog nicht berücksichtigten Projekte konnte in das laufende Programm der Gemeinde aufgenommen werden (Bsp. Energiestadt). Einige Projekte bedürfen weiterer Abklärungen seitens der zuständigen Stellen (Bsp. Projekt der Gruppe Mobilität wird an CUTAF weitergeleitet).

Der Blick in die Zukunft

Anlässlich des letzten Forums vom 16. März stellte der Gemeinderat der versammelten Presse und den Eingeladenen die Projekte vor und dankte den Mitgliedern der Arbeitsgruppen und der Pilotgruppe für ihren Einsatz und ihre Mitarbeit zum Gelingen der Agenda 21.

Für die Zukunft ist vorgesehen, 1-bis-2 mal jährlich ein offenes Forum zu organisieren, an dem die Bevölkerung über den Fortschritt der Projekte orientiert wird und neue Ideen einbringen kann. Parallel dazu wird der Gedanke der Nachhaltigkeit auch in den Dienststellen der Stadtverwaltung vermehrt Einzug halten – verschiedene Informationsmassnahmen sind geplant.

Der Agenda-21-Prozess der Stadt Freiburg war für alle Beteiligten eine reiche und fruchtbare Er-

fahrung. Wir wünschen, dass auch nach Abschluss dieser wichtigen Etappe die Motivation anhalten wird und neue Kräfte für das erfolgreiche Weiterführen des «Abenteuers Agenda 21» gefunden werden können.

Die Verantwortlichen möchten bei dieser Gelegenheit allen, die zum Gelingen dieser Agenda beigetragen haben, ein herzliches Dankeschön aussprechen.



Une maison des cultures au Werkhof – un projet de l'Agenda 21 local de Fribourg
Ein Haus der Kulturen im Werkhof – eines der Projekte der lokalen Agenda 21

Projets non retenus / nicht berücksichtigte Projekte

- Réflexions jeunes / Massnahmen für Jugendliche
- Recommandation école / Empfehlungen Schule
– à intégrer dans le programme communal
– zu integrieren ins Gemeindeprogramm
- Campagne «Panneaux solaires» / Kampagne für Solarzellen
- Mobility Car / Mobility Car
- Véhicules à gaz / Gasautos
– à intégrer dans le plan d'action Cité de l'énergie
– zu integrieren in Aktionsplan Energiestadt
- Attractivité des transports publics / Attraktivität des öffentlichen Verkehrs
– projet très complexe; à évaluer par la CUTAF et/ou les services compétents
– sehr komplexes Projekt; zu analysieren durch CUTAF und/oder Dienststellen

Pour des enfants en détresse

KOVIVE CHERCHE 15 PLACES DE VACANCES

Kovive, institution d'entraide pour enfants en détresse, est à la recherche de nouvelles familles d'accueil suisses romandes prêtes à accueillir et à offrir pendant trois semaines et demie de l'affection à un enfant socialement défavorisé.

Pratiquement, *Kovive* cherche pour cet été 15 familles d'accueil (même des couples sans enfants), dans la région de Fribourg, prêtes à accueillir dans leur foyer un garçon ou une fille âgé de quatre à dix ans pendant trois semaines et demie.

Le fait d'offrir une place de vacances à un enfant n'implique pas forcément un programme de vacances onéreux. Ce qui est important c'est que les enfants puissent participer à une vie de famille normale. En effet, souvent, ce sont les choses les plus élémentaires comme une vie de famille équilibrée, des personnes de confiance ou de propres espaces libres qui manquent. Pour

les familles d'accueil proposant une place de vacances s'offre la possibilité de s'engager elles-mêmes et de participer à l'épanouissement d'un enfant socialement défavorisé. De cette solidarité vécue naît par ailleurs souvent une amitié durable avec l'enfant.

Aide directe depuis 50 ans

L'année dernière, *Kovive* a fêté ses 50 ans d'existence. Aujourd'hui, plus de 1500 enfants socialement défavorisés venant de Suisse et de l'étranger passent année après année des vacances reposantes et inoubliables dans des familles d'accueil ou des camps. L'institution d'entraide est une œuvre neutre sur le plan politique et confessionnel. Son siège se trouve à Lucerne.

Ceux qui souhaitent, cet été, ouvrir les portes de leur foyer à un enfant socialement défavorisé venant de France, d'Allemagne ou de Suisse, peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès d'Antoinette Bapst, Autafond/Belfaux (tél. 026 475 11 23).



«Zwei vor und drei zurück

GENERALRAT

Am 20. Dezember 2004 verabschiedete der Gemeinderat seine Botschaft an den Generalrat, in der es insbesondere um die Gewährung eines Kredits von 33 876 000 Franken für den Bau des Gastspielhauses an der Schützenmatte ging. Am 13. Januar 2005 berief das Büro den Generalrat auf den 31. Januar zu einer Sitzung ein, an der dieses Dossier behandelt werden sollte. Dennoch stellte die Exekutive am betreffenden Tag den Antrag, das Traktandum zu verschieben. Was war geschehen?

Intervention des Gemeindeamtes

Ordnungsgemäss war die Botschaft zur Vorbegutachtung an die Baukommission und anschliessend an die Finanzkommission geleitet worden. Nach zwei Sitzungen erteilte die erstere dem Projekt einstimmig mit 7 Ja ihre Unterstützung. Auch die letztere bewegte sich offenbar in Richtung einer Annahme des Kredits, hatten sich doch alle anwesenden Mitglieder für Eintreten ausgesprochen. Dennoch beschloss sie mit 6 Stimmen gegen 1 bei 3 Enthaltungen, dem Plenum vorzuschlagen, das Dossier an die Exekutive zurückzuweisen.

Dieser Beschluss erfolgte nach einer Intervention des kantonalen Gemeindeamtes, die zu einem Treffen mit der Finanzkommission und der städtischen Finanzdirektion führte, an der das Gemeindeamt seine Forderungen bekannt gab. Der Präsident der Finanzkommission, Claude Joye, machte sich vor dem Gemeindeparlament die von der kantonalen Amtsstelle gesetzten Bedingungen zu Eigen: «Das Betriebsbudget der Stadt ist mit fast 5,5 Millionen Franken stark defizitär. Die virtuelle Unausgewogenheit ist erheblich höher; da sie von der Finanzkommission auf ca. 11,5 Millionen Franken geschätzt wird. Die Selbstfinanzierungsmarge ist negativ und beträgt minus 7,5 Millionen Franken. Die Affäre der Pensionskasse des Personals ist noch nicht

geregelt, wobei die Unterdeckung insgesamt fast 110 Millionen Franken beträgt und eine sofortige Kapitalerhöhung von 30 Millionen Franken erforderlich ist. Dies wird während einer sehr langen Periode jährliche Kosten von mehr als 2 Millionen Franken verursachen. Um ihre Investitionsfähigkeit zu prüfen, muss die Gemeinde die finanzielle Gesamtsituation berücksichtigen; diese Fähigkeit darf nicht allein in Bezug auf das Dossier Gastspielhaus analysiert werden.»

Rückzugsantrag

Im Anschluss an die Intervention des Gemeindeamtes und das Vorgutachten der Finanzkommission ersuchte der Gemeinderat den Generalrat um die Verschiebung dieses Traktandums. Wie Stadtmann Jean Bourgknecht feststellte, hatte das Gemeindeamt bisher die Fähigkeit der Stadt, eine Investition zu finanzieren, a posteriori geprüft. Infolge der Pensionskassenaffäre änderte es jedoch seine Praxis, um sich gleichzeitig mit dem Generalrat mit derartigen Dossiers befassen zu können. Vor der Genehmigung der Investition wünschte das Amt von der Stadt verschiedene Antworten zu erhalten. Unter diesen Umständen kam der Gemeinderat, für den die kulturellen Infrastrukturen weiterhin Priorität haben, zum Schluss, dass es im Interesse des Projekts besser sei, eine Auszeit zu nehmen. Die zusätzlichen Abklärungen würden gewiss des Machbarkeit des Projekts nachweisen.

Die Auszeit nutzen

Bevor das Geschäft dem Generalrat wieder vorgelegt wird, hat der Gemeinderat gemäss der Finanzkommission die Höchstgrenzen der möglichen Verschuldung festzulegen: «Zu

berücksichtigen sind die Investitionsprojekte der nächsten fünf Jahre. Die Exekutive hat die Betriebskosten dieser Investitionen für das kommende Jahr fünf zu berechnen. Die Finanzierungsmodalitäten und die Kosten für die Restrukturierung der Pensionskasse sind festzulegen. Dagegen hat der Gemeinderat klar zu sagen, wie der augenblickliche Bilanzverlust von 11 Millionen Franken abgeschrieben wird. Eine globale Finanzplanung ist zu erstellen. Die Exekutive hat festzulegen, wie sie das Gastspielhaus zu finanzieren gedenkt. Sie hat realistische Kosten in Betracht zu ziehen und darf die Lasten weder zu hoch noch zu niedrig einschätzen. Sie hat unmissverständlich zu präzisieren, wie dies das Gemeindeamt entscheiden fordert, ob eine Steuererhöhung unvermeidlich ist oder ob sie einen zusätzlichen Rappen einzuführen gedenkt.»

Für Christoph Allenspach, Präsident der Baukommission, hat sich das Projekt an sich nicht verändert, und die Kommission hätte es aus architektonischen, urbanistischen und kulturellen Gründen unterstützt. Angesichts des überheizten Klimas sei es jedoch besser, die Diskussion für eine gewisse Zeit zu verschieben.

Indem er die gegenwärtige Situation als «Schlamassel» bezeichnete, forderte der Vertreter der Stadtbewegung, Laurent Thévoz, einen zehnjährigen Finanzplan, «der beweist, dass die Stadt Freiburg über die Mittel verfügt, ohne Steuererhöhung gleichzeitig das Gastspielhaus, die Sanierung der Pensionskasse, die an die Agenda 21 geknüpften Projekte mit jährlich 1 Million Franken und die Verkehrsberuhigung mit 500'000 Franken pro Jahr zu bezahlen. Für die Finanzierung des Gastspielhauses sollte die Bürgergemeinde beigezogen werden. Diese hätte die Gesamtsumme von 23 Millionen Franken,

die Freiburg für das Gastspielhaus aufzubringen hat, zu bezahlen, wenn es ihr gelänge, mittels der Operation Gottéron-Village 25 Millionen Franken einzukassieren.»

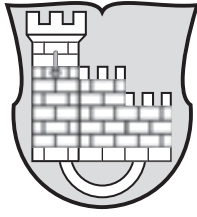
Für die Freisinnige Antoinette de Weck war dieser Antrag auf Verschiebung des Traktandums «der erste Schritt in die richtige Richtung seit Beginn dieser Affäre. Diese Zeit des Nachdenkens wird die Exekutive vielleicht davon überzeugen, sich für ein realisierbares, weniger teures und besser gelegenes Projekt zu entscheiden.»

«Ein neues Gastspielhaus», stellte Madeleine Genoud-Page (CSPÖ) fest, «ist für das kulturelle, soziale, touristische, universitäre und wirtschaftliche Leben Freiburgs nötiger denn je. Allerdings ist sich die CSPÖ-Fraktion in Anbetracht der Analyse des Gemeindeamtes bewusst, dass zuerst die finanzielle Situation der Stadt zu klären ist. Als Gemeinde können wir uns der staatlichen Aufsicht nicht entziehen, wie dies einige Vertreter des Gemeinderates noch zu glauben scheinen.»

«Man kann sich», führte seinerseits Michel Ducrest (CVP) aus, «nicht darauf beschränken, die Investitionsfähigkeit nur in Hinsicht auf die kulturellen Infrastrukturen zu prüfen. Genauso wenig darf man die finanzielle Montage für tragfähig erachten, welche die Sanierung der Pensionskasse auf die Eigentumsübertragung eines Gebäudes reduziert.»

Die sozialdemokratische Fraktion, erklärte dagegen Catherine Nussbaumer, hätte sich für Eintreten ausgesprochen und fände diese Intervention a priori des Gemeindeamtes «unbefriedigend und seltsam». Sie bedauerte die Hast, die nun zum Rückzug der Botschaft führt.

Genau dieser Entscheidung wurde von den 74 Anwesenden mit 58 Ja gegen 4 Nein getroffen.



VILLE DE FRIBOURG – Travaux 2005

| LIEUX | SERVICES TECHNIQUES | | | | | | PÉRIODES D'EXÉCUTION | REMARQUES |
|--|---------------------|-----------|---------|-----|----------|--------|----------------------|--|
| | EDILITE | SI-FRIGAZ | SWSSCOM | EFF | CABLECOM | FRINET | | |
| SCHOENBERG | | | | | | | | |
| Route de Villars-les-Joncs | x | x | | | | | mars - juin 2005 | - Extension des réseaux d'eau et de gaz MP - Reconstruction partielle du collecteur d'évacuation des eaux |
| Chemin de la Coline (secteur supérieur) | x | x | x | x | | | 2005 | - Assainissement des réseaux d'eau et de gaz - Reconstruction partielle du collecteur d'évacuation des eaux - Assainissement du réseau Cablecom - Réfection de lignes électriques souterraines BT |
| Rte de Mon-Repos sect. Centre quartier Schoenberg - bâtiment no 23 | | | | x | | | 2005 | - Réfection de lignes électriques souterraines BT, MT et EP |
| Route de Berne secteur route de Berne - route des Neigles | | x | | | | | 2004 | Suite travaux 2004 - Extension du réseau de transport d'eau - Extension du réseau de gaz MP |
| Impasse des Peupliers - Villa Thérèse | | x | | | | | 2005 | Bouclage des réseaux eau et gaz |
| PÉROLLES - CLINIQUES | | | | | | | | |
| Bd. de Pérolles arrêts de bus Ste-Croix - Industrie - Vogt - Fries | x | x | | | | | automne 2005 | - Aménagement arrêts et abris bus - Assainissement des réseaux d'eau et de gaz secteur rue Fries - escaliers Route-Neuve |
| Bd. de Pérolles secteur Charmettes - giratoire Pisciculture | x | x | x | | x | | mars - août 2005 | - Réaménagement routier en coordination avec les travaux d'aménagements extérieurs Uni II - Adaptation du réseau souterrain Cablecom en relation avec le réaménagement routier - Extension du réseau de télécommunication |
| Rue de l'Industrie | x | x | x | x | | | automne 2005 | - Construction d'un puits de raccordement sur le collecteur rue Gachoud - Christ-Roi - Réfection de lignes électriques souterraines MT BT EP et réseau de télécommunication en relation avec la construction des flots Comptoir et Fénaco |
| Route des Cliniques - impasse de la Butte | | x | x | x | x | | mars 2005 | Travaux en coord. avec l'aménagement du quartier Sodalitas - Assainissement du réseau Cablecom - Bouclage des réseaux d'eau et de gaz - Extension du réseau informatique et raccordement de l'Office de l'environnement - Extension du réseau de télécommunication |
| Route de la Pisciculture sect. Accès parc à bois - bâtiment no. 25 | x | x | x | x | | | automne 2005 | - Aménagement d'un trottoir et pose d'un revêtement sur la chaussée - Réfection de lignes électriques souterraines BT - Prolongation de tubes existants (Swisscom) |
| Route des Daillettes sect. Bâtiments 1 à 25 | | | | x | | | 2005 | Réfection de lignes électriques souterraines MT, BT et EP |
| BEAUREGARD - GAMBACH - GUINTZET | | | | | | | | |
| Rue de la Carrière sect. Bâtiments 11 à 21 | | x | x | | | | 2005 | - Réfection de lignes électriques souterraines BT - Adaptation du réseau de télécommunication |
| Av. Jean-Gambach sect. Jardin anglais - escaliers du Guintzet | x | | | | | | mai - juin 2005 | - Réfection de trottoir |
| Rte de Villars sect. bâtiments 21 à 31 | x | | | | | | 2005 | - Réfection de trottoir |
| BEAUMONT - VIGNETTAZ | | | | | | | | |
| Route de Beaumont sect. Rte de la Glâne - rte de la Gruyère | | x | x | x | | | 2005 | - Assainissement des réseaux d'eau et de gaz - Réfection de lignes électriques souterraines BT et EP - Pose de tubes de télécommunication carrefour rte de la Glâne (parc Cardinal) |
| CENTRE-VILLE | | | | | | | | |
| Avenue de la Gare | x | x | x | x | | | 2005 | - Déplacement des réseaux souterrains des services techniques en coordination avec la construction de la galerie commerciale et du cinéma multiplexe |
| Grand-Places - allée des Grand-Places | x | x | x | x | | | 2005 | - Déplacement des réseaux souterrains des services techniques en coordination avec la construction de la galerie commerciale et du cinéma multiplexe |
| Ruelle du Lycée | x | x | x | x | | | 2005 | - Assainissement des réseaux d'eau et de gaz - Réfection de lignes électriques souterraines BT - Assainissement du réseau de télécommunication - Réfections ponctuelles du collecteur d'évacuation des eaux |

Le XIX^e siècle sur les bords de la Sarine (V)

UNE BIEN MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

Alors que Bulle s'apprête à commémorer, le 2 avril 2005, le bicentenaire de l'incendie qui la détruisit dans sa majeure partie, il nous a paru intéressant d'évoquer ici un curieux projet de réduire en cendres la ville de Fribourg, et ce en 1810. Totalement méconnu, ce plan criminel a été découvert récemment par Alain-Jacques Tornare lors du dépouillement de la presse française du temps de Napoléon. L'historien, devenu détective pour la circonstance, nous livre ici et en primeur le résultat de son enquête menée à Paris et dans la cité des Zaehringen.

Fribourg brûle-t-il? Telle est la question que durent se poser les apprentis pyromanes en constatant de visu l'échec de leur projet de bouter le feu à notre ville, en ce beau mois d'août 1810. L'affaire fit grand bruit à l'époque, puisque même la presse française s'en empara. Il semble d'ailleurs que nos voisins français furent mieux tenus au courant que les Fribourgeois, puisqu'il n'existait, alors, aucun journal publié dans le canton. De Paris, début septembre 1810, *Le Publiciste*, puis *Le Moniteur*, informent leurs lecteurs du projet qu'eurent des inconnus d'incendier la ville de Fribourg¹.

En la circonstance, la presse n'exagérait en rien les informations en provenance des bords de la Sarine, puisque le Gouvernement parlait bel et bien d'un « attentat tendant à incendier divers quartiers de la ville »². Le 31 août 1810, l'Avoyer Techtermann, dans un envoi au Département de police, rappelle « que dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 [août] des malveillants avaient tenté de mettre le feu en différents endroits de la ville ».



Le 2 septembre 1810, les autorités prirent toutes les mesures de police qu'elles jugèrent nécessaires, afin d'assurer la sécurité et « la tranquillité de la ville de Fribourg ». Officier des Hussards du Corps franc, en grande tenue, par I. Lanther. [In *Étrennes Fribourgeoises pour l'an MDCCCXIII*, fig. 1]

La « police secrète » enquête

Le Gouvernement qui parle de « malheureuse affaire » et de « crime » décide de prendre des dispositions efficaces, tant pour découvrir les auteurs des faits en question que pour prévenir tout malheur. « Nous avons décidé et nous arrêtons: 1^{er} Notre Département de police, de concert avec Mr. le Lieutenant de Gouvernement de Fribourg et Mr. le Capitaine-général, est invité et autorisé à prendre toutes les mesures que la prudence suggérera, pour parvenir au double but d'avoir connaissance des coupables et d'assurer la tranquillité de la ville de Fribourg. 2^e Ces trois autorités conviendront des moyens d'établir une police secrète, en employant à cet effet le nombre d'hommes qui leur paraîtra nécessaire. 3^e Elles sont pareillement

autorisées, si elles trouvent la chose utile et avantageuse, à promettre de notre part la grâce et remise de tout châtiment à toute personne qui, ayant été complice de ces projets incendiaires, les dénonceraient. 4^e Après la foire prochaine, il nous sera fait un rapport circonstancié de toutes les mesures qui auront été prises, ainsi que de leurs résultats, afin que nous puissions faire cesser ces dispositions extraordinaires, à moins que des circonstances imprévues ne s'y opposent »³. Le même jour, le Département de police s'adresse au Lieutenant de Gouvernement de Fribourg, « en suite des rapports que vous avez transmis au Petit Conseil sur le danger d'incendie qu'on ne peut pas encore envisager comme terminé », pour lui demander « de conférer ensemble » le dimanche suivant, soit le 2 septembre « à dix heures et demi du matin en notre séance »⁴. Le 3 septembre, l'Avoyer invite le Lieutenant de Gouvernement « à faire publier au son de la caisse dans tous les quartiers de cette ville, l'arrêté ci-joint tendant à faire découvrir les auteurs de l'attentat incendiaire qui y a été tenté ». L'Avoyer relève à cette occasion que les frais de police secrète se sont élevés à 400 francs⁵.

Eclairer Fribourg

Le 2 septembre, le Département de police constatait: « La ville de Fribourg est très étendue et pleine de recoins où des malveillants peuvent se cacher, assaillir les passants et se soustraire aux poursuites de la patrouille et autres agents de police. » Et de proposer que cette ville soit « éclairée dès nuit tombante. Cette mesure de police qui est adoptée dans presque toutes les villes de l'Europe, grandes ou petites, procurerait par elle-même beaucoup de tranquillité et de sûreté et épargnerait dans bien des circonstances l'augmentation

des employés de police secrète »⁶. Le Gouvernement, conscient qu'il fallait prévenir les « attentats incendiaires », approuve la mesure proposée par le Département de police « de faire éclairer, la nuit, les rues et places publiques de la ville de Fribourg », mesure considérée comme « très nécessaire ». Le Gouvernement estime que ce « moyen d'assurer la tranquillité publique et le maintien de la police doit être sans délai mis en exécution dans cette ville. A cet effet, nous vous invitons à vous concerter avec le Conseil communal soit avec ses délégués, pour organiser cette partie sur le pied le plus convenable, déterminer le nombre et l'emplacement des réverbères, assigner les fonds et les moyens nécessaires tant au premier établissement qu'aux frais d'alimentation des lampes et entretien des lanternes et à soumettre ensuite le tout à notre sanction »⁷. Le 5 septembre, le Département de police invite le Conseil communal à une séance de travail pour le 17.

Le 2 septembre, le Gouvernement informe le Capitaine-général Nicolas de Gady que, dans le but de découvrir « les auteurs de l'attentat incendiaire », le Lieutenant de Gouvernement « est autorisé à prendre toutes les mesures qu'il trouvera nécessaires à ce but et avec le nombre d'hommes armés du Corps franc qui sont en activité; il fera faire sous les ordres du Capitaine-général les patrouilles nécessaires pour empêcher une seconde tentative de semblable crime »⁸. Le 24 septembre, l'Avoyer & Petit Conseil écrivent au Département de police: « Vu le rapport que vous nous avez présenté sur les recherches qui ont été faites & sur les mesures de police secrète qui ont été prises relativement à l'attentat incendiaire dont on a découvert les indices dans cette ville, nous ne pouvons que donner les



Nicolas de Gady (1766-1840), Capitaine-général, responsable de toutes les institutions militaires du canton, de 1804 à 1811, et à ce titre «patron» de la sécurité intérieure au moment des faits. Détail d'une huile sur toile de J.-F. Dietler. © MAHF

plus grands éloges au zèle infatigable de Mr. le Lieutenant de Gouvernement de Fribourg et Mr. le Capitaine-général, ainsi qu'à la prudence et sagacité dont ils ont fait preuve dans cette occasion. Veuillez leur en donner le témoignage de notre part et les assurer en même temps de notre entière satisfaction. Nous pensons avec vous que la continuation de toute mesure extraordinaire serait désormais superflue et vous invitons en conséquence à les arrêter, en prévenant le Conseil communal que toutes choses rentrent désormais dans la marche ordinaire de la police de cette ville»⁹.

Sur ces entrefaites, qu'en dit la presse internationale? Le 12 sep-

tembre, les lecteurs du *Moniteur*, principal journal de l'Empire français, apprennent ainsi que la police fribourgeoise continue à faire «les perquisitions les plus actives pour découvrir les auteurs de l'incendie». Cependant, «ces recherches ont été jusqu'ici totalement infructueuses». Citant un *Arrêté* pris par le Petit Conseil, le 3 septembre, le *Journal de l'Empire* revint à nouveau sur le sujet, ainsi que *Le Moniteur*, en date du 17: «Indépendamment des mesures prises par le Conseil de police, le Gouvernement vient de promettre 1600 francs de récompense à ceux qui pourraient donner quelques indices sur les auteurs de l'affreux projet d'incendier cette ville, et dont l'exécution n'a pas répondu à leur attente. Si le délateur est complice, il obtiendra son pardon, et recevra également la récompense promise; dans tous les cas, son nom sera tenu secret, et la déclaration devra se faire à M. le Lieutenant du Gouvernement de Fribourg»¹⁰. Ce dernier remercia «des soins que la police a pris pour découvrir les auteurs du projet d'incendie des différents quartiers de la ville. Il fait en même temps connaître que toutes les mesures de précaution de l'autorité communale doivent être subordonnées à l'avenir aux dispositions qu'il a été autorisé de prendre, de concert avec Mr. le Capitaine-général»¹¹. C'est sous les ordres de ce dernier que devront désormais servir «les hommes du Corps franc qui se trouvent employés dans le cas d'incendie». Par la même occasion, le Capitaine-général émit le souhait d'être admis à

l'une des séances du Conseil «pour traiter au clair des rapports mutuels dans les cas d'incendie». Ce qui fut fait quelques jours plus tard.

Le 8 octobre 1810, l'Avoyer & Petit Conseil écrivent au Lieutenant de Gouvernement: «En réponse à votre lettre d'aujourd'hui concernant le nouvel attentat incendiaire, dont on a trouvé des indices à la Commanderie de Saint Jean le 6 courant, nous devons vous faire connaître que nous approuvons les mesures que vous avez prises de concert avec Mr. le Capitaine-général, et que nous vous autorisons à les continuer pendant autant de temps que la prudence l'ordonnera.»¹² Le 15 octobre 1810, le Gouvernement informe le Lieutenant de Gouvernement que «les mesures de police extraordinaires que vous avez prises de concert avec le Capitaine-général, à l'occasion du dernier attentat incendiaire, dont les indices ont été découverts dans cette ville, ne nous paraissent plus nécessaires. Nous vous invitons à les faire cesser, et à envoyer à notre Département de la police le compte des frais qui en ont résulté, pour que celui-ci en procure l'acquittement. Vous préviendrez toutefois de cette cessation l'autorité de police locale, pour que, si elle le juge nécessaire, elle y substitue les précautions qui lui paraîtront les plus propres à assurer la tranquillité de la commune»¹³.

Quant au mystérieux projet d'embraser Fribourg, à notre connaissance, nul n'en entendit plus jamais parler. On sut éviter d'atti-

ser le feu des haines locales et de faire des étincelles malencontreuses. L'affaire fut étouffée et les foyers d'incendie politique circonscrits à titre préventif. Ouvrez les livres d'histoire traitant de Fribourg et vous ne trouverez aucune allusion à ce crime prémédité qui aurait pu avoir des conséquences tragiques pour notre cité. Cette étonnante histoire conserve ainsi tout son mystère.

Alain-Jacques Tornare

¹ Institut d'Histoire de la Révolution Française [ci-après IHRF], *Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, mercredi 12 septembre 1810, p. 1001.

² Archives de la Ville de Fribourg [ci-après AVF], *Protocole du Conseil communal*, 1810, fol. 391.

³ Archives de l'Etat de Fribourg [ci-après AEF], CE II a 16: *Copies de lettres* N° 16, du 8 juin 1810 au 30 novembre 1810, fol. 170-171.

⁴ AEF, DP 42, *Correspondance et délibérations du Département de la police* 1809 & 1810, fol. 195.

⁵ AEF, CE II a 16: *Copies de lettres*, fol. 176.

⁶ AEF, DP 42, *Correspondance...*, fol. 196.

⁷ AEF, CE II a 16: *Copies de lettres...*, fol. 176. Quant à l'électricité proprement dite, elle sera installée en ville à partir de 1891.

⁸ AEF, DP 42, *Correspondance...*, fol. 199.

⁹ AEF, CE II a 16: *Copies de lettres...*, fol. 214-215.

¹⁰ IHRF, *Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, lundi 17 septembre 1810, p. 1021.

¹¹ AVF, *op. cit.*, 1810, fol. 392.

¹² AEF, CE II a 16: *Copies de lettres...*, fol. 248-249.

¹³ *Ibid.*, fol. 265.



Selon des informations relayées par la presse française, de graves dangers planaient sur la cité des bords de la Sarine, en été 1810. Détail d'un lavis de J.-E. Curty, 1799. © Archives fédérales, Berne

Aux bénéficiaires de rentes AVS/AIA partir du 1^{er} janvier 2005 les rentes AVS/AI s'élèvent à:

– par personne, entre Fr. 1075.– min. et Fr. 2150.– max.

Prestations complémentaires (PC)

Les limites de revenus pour l'obtention d'une PC se montent

| | |
|---|----------------------------|
| – pour une personne seule | à Fr. 17 640.– par an |
| – pour un couple | à Fr. 26 460.– par an |
| – suppl. pour 1 ^{er} et 2 ^e enfant à charge | à Fr. 9 225.– par an, etc. |

Pour une meilleure compréhension du calcul de l'octroi d'une prestation complémentaire (PC), nous nous permettons de vous donner sommairement quelques détails:

- a) **dans les revenus** (annuels), il faut tenir compte:
- de toutes les rentes et pensions reçues
 - évent. du 2/3 des salaires (nets), moins franchise de Fr. 1000.– par personne seule et Fr. 1500.– par couple
 - d'une partie de votre éventuelle épargne soit 1/10 pour les rentiers AVS et 1/15 pour les rentiers AI, moins franchise de Fr. 25 000.– pour une personne seule, Fr. 40 000.– pour un couple et Fr. 15 000.– par enfant
 - des intérêts bruts de l'année précédente pour le total de l'épargne
- b) **dans les dépenses** (annuelles), on peut déduire:
- les primes de caisse-maladie, selon forfait de Fr. 285.– p.m. adulte / 234.– p.m. pour les enfants de 19–25 ans / 72.– p.m. pour les autres enfants
 - le loyer avec les charges, mais au max. Fr. 13 200.– pour une personne seule et Fr. 15 000.– pour un couple
- c) **en conclusion**, si le solde de cette opération est inférieur à:
- Fr. 17 640.– (par an) pour une personne seule ou**
Fr. 26 460.– (par an) pour un couple,

la Caisse de compensation du Canton de Fribourg verse une prestation complémentaire qui couvre cette différence. Les assuré(e)s déjà au bénéfice d'une telle prestation peuvent en tout temps demander la révision de celle-ci lorsqu'un changement notable de situation personnelle est survenu (par ex. augmentation du loyer).

- d) **Renseignements supplémentaires :**
- les personnes résidant dans les homes peuvent s'informer auprès de leur établissement ou à la Caisse de compensation du Canton de Fribourg (tél. 026 305 52 52)
 - pour les habitants de la ville de Fribourg, le bureau des prestations complémentaires (r. de l'Hôpital 2 – tél. 026 351 76 34) est à disposition.

Réduction des primes d'assurance-maladiedès le 1^{er} janvier 2005**1. Qui a droit à une réduction des primes?**

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de prime (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge):

| | Célibataire / Divorcé(e) Veuf(ve) / Séparé(e) | Couple marié |
|----------------------|--|---------------|
| Sans enfant à charge | Fr. 36 800.– | Fr. 54 600.– |
| 1 enfant à charge | Fr. 55 200.– | Fr. 64 600.– |
| 2 enfants à charge | Fr. 65 200.– | Fr. 74 600.– |
| 3 enfants à charge | Fr. 75 200.– | Fr. 84 600.– |
| 4 enfants à charge | Fr. 85 200.– | Fr. 94 600.– |
| 5 enfants à charge | Fr. 95 200.– | Fr. 104 600.– |
| 6 enfants à charge | Fr. 105 200.– | Fr. 114 600.– |

2. Calcul du revenu déterminant*Contribuables assujettis à l'impôt ordinaire*

Le revenu déterminant au sens de l'article 14 LALAMal est donné par le revenu annuel net de la taxation de la dernière période fiscale (code 4.91 de l'avis de taxation), auquel sont ajoutés:

- a) pour le contribuable salarié ou retraité:
- les primes et cotisations d'assurance (codes 4.11 à 4.14)
 - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.21)
 - les frais d'entretien d'immeubles pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.31)
 - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)
- b) pour le contribuable indépendant:
- les primes caisse-maladie et accidents (code 4.11)
 - les autres primes et cotisations (code 4.12)
 - le rachat d'années d'assurance (2^e pilier, caisse de pension) pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.14)
 - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.21)
 - les frais d'entretien d'immeubles pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.31)
 - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)

Personnes assujetties à l'impôt à la source

Pour les travailleurs étrangers imposés à la source, le revenu déterminant correspond à 80% du revenu annuel brut soumis à l'impôt (y compris les allocations familiales), augmenté du vingtième de la fortune imposable.

Renseignements supplémentaires:

Pour les habitants de la Ville de Fribourg, le bureau des subventions caisse-maladie (rue de l'Hôpital 2, tél. 026 351 76 34) est à leur disposition.

SE RENSEIGNER NE COÛTE RIEN!

«Petites artères à Fribourg»

LE SENTIER JULES-DALER



Le sentier Jules-Daler, perpendiculaire à la route de Villars.

C'est bien le sentier «Jules-Daler (1824 -1889), banquier - créateur de la Fondation de l'Hôpital Daler», qu'il fallait reconnaître le mois dernier parmi les petites artères de Fribourg, que nous fait découvrir cette année le concours 1700.

Achevé en 1947, ce sentier public relie la route de Bertigny à la route de Villars et jouxte l'Hôpital Daler. Il comporte, dans sa partie

inférieure, une servitude de passage pour véhicule automobile. Le fonds de chemin est constitué, sur une demi-longueur, d'une couche de revêtement de type béton et, pour l'autre demi-longueur, de type bitumineux. La longueur de ce sentier est de 127 m et sa surface de 258 m².

Jules-Charles-Frédéric Daler (1824 - 1889)

Dans une précédente édition, le N° 96 de juin 1993, en page 12,

1700 présentait en détail ce banquier fribourgeois, d'origine allemande, bienfaiteur de l'action sociale et sanitaire. On s'y référera avec profit. En quelques mots, relevons l'action de cet homme d'affaires efficace au bénéfice des enfants («Œuvre des galoches» et aide mo-

rale et matérielle à l'Orphelinat bourgeoisial, notamment). Après la tragique disparition de son fils, il légua la plus grande partie de sa fortune à la Paroisse réformée dans le but de fonder un hospice où, entre autres, les pauvres pourraient se faire soigner gratuitement et de préférence. C'est le 14 octobre 1917, après des travaux de construction confiés à l'architecte Léon Hertling, que fut inauguré l'Hospice Jules-Daler, bien connu aussi aujourd'hui de nombreux patients fribourgeois.



Le même sentier, vu de la route de Bertigny.

Au Musée d'art et d'histoire

Découverte de 6 à 7

L'œuvre du mois

Mardi **12 avril 2005, à 18 h 15**, présentation d'un *Christ de la Flagellation* (détail), de la 1^{re} moitié du XVIII^e s., d'un artiste inconnu, par M^{me} Caroline Schuster Cordone, historienne d'art.

Le corps du Christ est un élément essentiel de l'iconographie chrétienne: du petit corps potelé de l'Enfant-Jésus au corps nu et meurtri du Crucifié, nombre de représentations picturales et de sculptures lui sont consacrées. Le Musée d'art et d'histoire possède une petite sculpture d'albâtre rose d'une qualité artistique remarquable qui représente le *Christ de la Flagellation*. L'albâtre, plus qu'aucun autre matériau, est capable d'évoquer la chair, la vie, et donc l'humanité de Jésus.

L'œuvre provient du Couvent de Montorge; elle appartenait à l'une des moniales. Entre objet de collection et objet de dévotion, la petite sculpture rappelle l'intérêt du christianisme pour la scène de la flagellation: un sujet qui invitait à méditer la Passion du Christ, voire à l'imiter, en mortifiant sa propre chair pour se punir d'une vie de péchés.

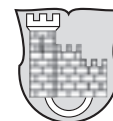
Entrée libre

Musée d'art et d'histoire (MAHF), rue de Morat 12, 1700 Fribourg
Tél. 026 305 51 40/ www.fr.ch/mahf



Auteur inconnu:
Christ de la Flagellation, 1^{re} moitié du XVIII^e s. (détail)

[© MAHF]



Fermeture annuelle de la patinoire

La patinoire communale Saint-Léonard fermera ses portes au public

le mercredi
13 avril 2005
à 22 h

Distribuée par les SIF

QUALITÉ DE L'EAU EN 2004

Conformément à l'art. 275d de l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires (ODAI), tout distributeur d'eau potable doit désormais informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée.

Les services industriels de la Ville de Fribourg (SIF) alimentent en eau environ 35 000 habitants. Plus de 5 millions de mètres cubes d'eau sont fournis chaque année au réseau, à raison d'environ 70% par gravitation des sources de la Hofmatt (Alterswil et St-Ours) et d'environ 30% par pompage des sources de la Tuffière (Corpataux-Magnedens). L'eau de ces sources n'est pas traitée. En cas de besoin, il est possible de fournir aux habitants, par la station de filtration et de traitement de Port-Marly, de l'eau en provenance du lac de la Gruyère.

Plus de 200 échantillons

Chaque semaine, ont été prélevés, et confiés pour analyse au laboratoire cantonal, quatre échantillons du réseau d'eau potable de la Ville de Fribourg, soit plus de 200 échantillons au total pour l'année 2004.

Trois des deux cents échantillons ont présenté des dépassements de valeurs de tolérance microbiologique. Dans deux cas, des prélèvements complémentaires n'ont pas confirmé le dépassement de tolérance. Pour le troisième cas, des mesures correctives ont immédiatement été prises et une chloration préventive ponctuelle a été effectuée.

Tous les autres échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les plages des valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable distribuée.

| Paramètre | Valeur | Remarque |
|-------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| Dureté totale | 23,7 à 30,6 degrés français | Assez dure |
| Teneur en nitrate | 7 à 16 mg/l | La tolérance légale est de 40 mg/l |

Pour tout complément d'information, les Services industriels de la Ville de Fribourg se tiennent volontiers à disposition au numéro de téléphone 026 350 11 60.



Pour une eau potable, répondant aux exigences légales.

Samedi 29 avril

LES FINALES DE LA COUPE SUISSE DE BASKET

Le Collège Sainte-Croix fête cette année ses 100 ans d'existence. C'est dans la halle de cet établissement, cadre idéal, que se dérouleront, le 29 avril, les Finales de la Coupe suisse de basketball, selon le programme suivant:

Finale des Minis 13 h
Finale dames 15 h
Pully – Martigny/Ovronnaz
Finale messieurs 18 h
BBC Boncourt – Nyon

Invitation à tous à participer à cette journée du basket, dès 13 h, afin d'encourager la jeune garde de ce sport très à l'honneur à Fribourg depuis de nombreuses années grâce au Fribourg-Olympic Basket, même si, au cours du présent championnat, ce club vit un parcours plus laborieux et qu'il ne sera hélas pas

présent en finale. Il n'en reste pas moins que le public démontrera à nouveau avec force son indéfectible intérêt pour ce magnifique sport.

Pour ces finales, Swiss Basket a mandaté un comité d'organisation qui œuvre depuis plusieurs mois et qui compte sur une présence massive du public.



Le basket et son histoire

Le Collège Sainte-Croix et le basketball sont presque contemporains. C'est en effet en décembre 1891 que fut créé le basketball par le docteur James Naismith, Canadien né en 1861. Sportif aux multiples talents (football, catch, gymnastique), Naismith fut surtout un éducateur, fervent partisan de l'adage «un esprit sain dans un corps sain».

Parmi les 13 premières règles figuraient notamment les suivantes:

- Un joueur ne peut courir balle en mains...
- Il est interdit de bousculer, toucher ou frapper un adversaire...
La première violation de cette règle entraîne un lancer franc.
La seconde exclut le joueur du terrain jusqu'au prochain panier, voire même jusqu'à la fin du match en cas de blessure.
Aucun remplaçant n'est alors admis.
- La durée d'une partie sera de 2 x 15 minutes.

Le premier match se termina sur le score de... 1 à 0.

Quelques dates importantes:

- 1891: invention du basketball
- 1892: introduction du basketball en Europe
- 1894: introduction d'un panneau afin d'empêcher toute intervention manuelle ou autre d'un spectateur
- 1933: adoption de la règle des 3 secondes et des 10 secondes (temps imparti à l'équipe attaquante pour passer la ligne médiane)
- 1934: premier grand tournoi au Madison Square Garden (16 200 spectateurs)
- 1936: introduction de ce sport aux JO de Berlin.

Une formation permanente

DEVENIR PARENTS

«Je me suis rendu compte qu'avoir un enfant, ça ne change pas la vie, ça l'enrichit», disait un père lors d'une permanence réalisée au début 2005. La famille est le noyau central de la société. Sa santé est donc primordiale. Elle se construit entre autres par des échanges positifs, une communication saine et des actes éducatifs qui donnent une valeur particulière à ses membres.

Pourquoi l'éducation familiale?

Dans le but de contribuer à promouvoir la santé dans le canton de Fribourg, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a mandaté l'Association pour l'éducation familiale (AEF) pour mettre en place un projet de soutien et d'accompagnement aux familles ayant des enfants de 0 à 7 ans. Ce projet est également soutenu par Promotion Santé Suisse (PSS).

L'éducation familiale, c'est quoi?

L'AEF se préoccupe de soutenir les familles aussi tôt que possible dans leurs tâches éducatives. Partant des compétences que possède toute famille, les collaboratrices de l'association accompagnent les parents dans leur réflexion personnelle. Tenant compte des expériences de vie des familles et de leurs ressources, l'intervention a pour but de sensibiliser les parents aux questions d'éducation, de favoriser également une relation parent-enfant basée sur le respect et la confiance réciproques, compte tenu de leurs droits et responsabilités respectifs. De cette manière, les échanges entre parents sont favorisés, ce qui rend les personnes plus confiantes et compétentes.

Une vingtaine de permanences éducatives à Fribourg et dans tout le canton

Composée de 6 personnes diplômées en pédagogie curative ou en psychologie, l'AEF a développé plusieurs formes de soutien dans



Café parents au Schoenberg: pendant que les mamans boivent un café, les enfants font de la peinture: c'est l'occasion d'observer les enfants avec plus de distance et d'échanger sur notre manière d'être parents!

tout le canton pour répondre aux différents besoins des parents. En collaboration avec les pédiatres, les hôpitaux, les autorités communales et scolaires et les différentes institutions, une vingtaine de permanences éducatives ont ainsi vu le jour dans des lieux de rencontre de parents. Pour animer les échanges sur les thématiques éducatives et répondre aux questions, une animatrice est présente régulièrement dans des salles d'attente de pédiatres, lors de consultations en puériculture, à l'espace jeunes parents, lors des cafés parents, dans des groupes de jeux, dans des structures de la petite enfance, lors des cours de préparation à la naissance, etc.

Des cycles de trois ateliers

A partir des intérêts et des besoins des parents, des ateliers sont organisés pour approfondir les différentes thématiques de l'éducation: actuellement le thème des limites (quel sens leur donner?, comment les poser?) est souvent au centre des échanges, ainsi que celui de la gestion des conflits avec les enfants et entre les enfants.

Est proposé aussi un accompagnement en individuel, selon les besoins par une visite à domicile, ainsi qu'une permanence téléphonique pour les questions sur l'éducation et le développement de l'enfant.

Etre parent aujourd'hui, ce n'est pas facile!

Rester chez soi avec ses questions et ses difficultés, non plus. Alors venez nous rejoindre lors d'une permanence ou par un téléphone au 026 321 48 70.

Nous ferons avec plaisir un bout de chemin avec vous.

Et si on parlait d'éducation?

Voici quelques témoignages de parents:

- Donner des règles c'est fatigant, c'est beaucoup plus simple de répondre oui!
- J'ai l'impression que les enfants d'aujourd'hui osent davantage transgresser les limites; autrefois, ils étaient plus obéissants...
- Ils sont jaloux entre eux: quoi faire?
- Ils se bagarrent entre eux: est-ce que c'est normal?
- Des fois je me sens impuissant: mon fils est comme un trésor dans un bahut, duquel je n'ai pas la clé.
- Ecouter les enfants? Le temps manque... mais j'ai envie d'améliorer mes capacités.
- C'est nous qui sommes en crise, pas nos enfants. C'est difficile de donner l'exemple!
- Parler de l'éducation de nos enfants est utile à ne pas dramatiser les choses, mais à chercher à comprendre ce qui se passe, aussi entre nous, les parents.

Nounours vient en aide aux enfants malades du cancer

Du haut de ses 12cm, cette peluche douce et câline aura vite fait de conquérir le cœur des petits... et des plus grands!

Vous pouvez le commander au shop@swisscancer.ch ou au numéro 0844 85 00 00 au prix de 18.-.

Depuis le 1^{er} février 2005, ces nounours sont aussi disponibles dans les grands bureaux de poste au même prix de 18.-.



In der Bibliothek



HERAUSGEPICKT

Fortsetzung der Bücher aus dem zweiten Regalbrett, diesmal der Buchstaben **K** bis **M**: Mit Richard **Kearney** begegnen wir schon wieder einem schreibenden Philosophieprofessor. Er wirkt am University College in Dublin und erzählt in seinem spannenden Roman *«Der Sündenfall»* von zwei Brüdern und der Suche nach der Ursprache vor der babylonischen Verwirrung. Die abenteuerliche Suche nach alten Schriftstücken und einem historischen Geheimnis ist aber zugleich auch eine zeitgenössische Liebesgeschichte. Der isländische Nobelpreisträger Haldor **Laxnes** lässt uns in *«Das wiedergefundene Paradis»* das Leben des Bauern Steinar und dessen Familie auf der Suche nach dem Paradies auf Erden im Island des ausgehenden 19. Jahrhunderts, bei den Mormonen in Utah und zurück wieder in Island miterleben. Ans andere Ende der Welt führt uns der Australier David **Malouf** in *«Jenseits von Babylon»*. In Australien, dem Land der verkehrten Jahreszeiten, der weiten Horizonte, der Zyklone und Überschwemmungen, spielt der Roman um den verwilderten sprachlosen Gemmy Fairley, der von einem Schiff über Bord geworfen, von Aborigenes aufgezogen wurde und sich nun in die Gesellschaft der frühen Einwanderer Australiens einleben sollte. Die Geschichte vom *«wildem Kind»* ist zugleich die Geschichte der Landnahme Australiens.

Nach diesen älteren Büchern stellen wir Ihnen noch einige interessante Neuzugänge vor: **Barbara Hodgson** berichtet in *«Die Krinoline bleibt in Kairo: reisende Frauen 1650 bis 1900»* (910.4) von furchtlosen, einfallsreichen und abenteuerlustigen Frauen (Maria Sibylla Merian, Isabelle Eberhardt, Ida Pfeiffer, Isabel Burton u.a.), die allen Hindernissen zum Trotz, entgegen allen geltenden gesellschaftlichen

Konventionen, manchmal als Männer verkleidet, ihrer Reise lust nachgingen. Wer den Spuren von Haldor Laxne in den Norden folgen will, kann dies in der neuesten Nummer von Geo Special (bei uns im Abonnement) *«Island, Grönland, Spitzbergen»* tun. Von einer modernen jungen Senegalesin, die trotz schlechter Ausgangslage ihr Leben zu meistern verstand, erzählt *Fatou Diome*, heute Universitätsdozentin, in ihrem stark autobiografischen Roman *«Der Bauch des Ozeans»*. Ebenfalls um eine Frau geht es im Roman *«Die Tochter des Salzsieders»* von *Ulrike Schweikert*, der soeben mit *«Das Kreidekreuz»* eine Fortsetzung erhalten hat. Er spielt im 16. Jahrhundert während der Unruhen des Bauernkrieges in Süddeutschland. Anna Katharina Vogelmann, Tochter eines wohlhabenden Salzsieders, entdeckt dunkle Geheimnisse und sogar einen Mord, dessen Spur in die eigene Familie führt. An eine Katastrophe gegen Ende des 20. Jahrhunderts werden wir im Tatsachenroman *«Zwischenfall in Seveso»* von *Jörg Sambeth* erinnert. In die Welt der Kinder führt *Gilles Paris* mit dem aus der Sicht eines Neunjährigen erzählten Roman *«Autobiografie einer Pflaume»* um den Waisenknaben Icare. Es ist eine Geschichte voller Poesie, Humor, Nachdenklichkeit und Hoffnung.

Vom Schweizerischen Verband für **Berufsberatung** erhalten wir laufend die Hefte zu den verschiedenen Berufen. Neu eingetroffen sind unter anderen *«Grafikerin/Grafiker»*, *«Drucktechnologin/Drucktechnologie»*, *«Keramikerin/Keramiker»*, *«Töpferin/Töpfer»*, *«Elektromonteurin/Elektromonteur»*, *«Bäckerin/Bäcker»*, *«Wirtschaft und Verwaltung»* und *«Bekleidung/Textilien»*. Die Hefte stehen unter der Ziffer 370.4 bei den Sachbüchern für Erwachsene und können ausgeliehen werden.

A la Bibliothèque



LECTURES CHOISIES

«Ces heures où l'on a envie de lire quelque chose d'absolument beau. Le regard fait le tour de la bibliothèque et il n'y a rien. Puis, on se décide à prendre n'importe quel livre et c'est plein de belles choses.» (Jorge Luis Borges)

Les Trois Médecins, de Martin Winckler. Par un clin d'œil appuyé aux *Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas, l'intrigue nous entraîne à la suite de quatre amis étudiants en médecine, en France, dans les années septante. Les personnages sont en prise directe avec les débats de cette période: le féminisme, la lutte pour la légalisation de l'avortement et les grandes revendications politiques. La parole est donnée aussi aux *«petites mains»* des hôpitaux comme les aides-soignantes, sans oublier les malades. Parmi les 524 pages du roman, certains passages – la notion de soin au patient, par exemple – touchent directement le cœur. Une écriture fluide, le souci du détail, la juste dose d'humour ou d'émotion, tout est parfait! A recommander à tous les étudiants en médecine, aux personnes hospitalisées et à leurs proches, aux fans d'*Urgences* et à chaque lecteur appréciant les épopées contemporaines.

Tragédie à l'Everest, de Jon Krakauer. En 1996, le magazine américain *Outside* envoie sur le Toit du Monde un journaliste et alpiniste, Jon Krakauer, déjà auteur du remarquable *Voyage au bout de la solitude*. En route vers le som-

met, quatre expéditions sont prises dans une violente tempête et treize alpinistes perdront la vie dans l'aventure. Le journaliste propose avec simplicité et honnêteté le récit poignant de cette tragédie. Il avoue: *«L'escalade est le triomphe du désir sur la raison. J'y suis allé malgré tout. En cela, je suis en partie responsable de la mort de mes camarades, ce qu'il me sera difficile d'oublier avant longtemps.»*

La maison des lointains, de Pierre-Marie Beaude. Jan, fils d'Afrikaners, vit en Namibie. Grâce à Kaboko, il apprend à vivre loin de tout, mais près des bêtes sauvages. Après la mort accidentelle de ses parents, il s'engage dans le *«veld»* et fait une rencontre curieuse avec une lionne. Ce roman en forme d'épreuve initiatique est une belle histoire pour les jeunes.

Port Mungo, de Patrick McGrath. Jack Rathbone a dix-sept ans lorsqu'il rencontre Vera Savage, artiste de talent qui l'initie à la peinture. C'est l'histoire d'une relation passionnelle chaotique entre deux êtres dont l'équilibre psychique est d'une fragilité extrême.

De la barbe à papa un jour de pluie, de Bi Feiyu. Ce roman, traduit du chinois, décrit la vie de Hogdou, un jeune garçon très sensible et musicien. Lorsqu'il atteint l'âge adulte, il sera envoyé au combat sur le front vietnamien, dont il reviendra comme un anti héros.

Deutsche Bibliothek Freiburg,
rue de l'Hôpital 2
1700 Freiburg
Tel. 026 322 47 22

Öffnungszeiten:

Montag, Dienstag, Donnerstag,
Freitag 15 bis 18 Uhr
Mittwoch 9–11 und 15–20 Uhr
Samstag 10–12 Uhr
www.deutschebibliothekfreiburg.ch

Bibliothèque de la Ville de Fribourg
rue de l'Hôpital 2,
entrée B ou C.

Horaire:

lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 14 h à 18 h,
mercredi de 10 h à 20 h
samedi de 10 h à 12 h.

M É M E N T O

CONCERTS

• **Concert de la Semaine Sainte: La Passion selon saint Marc de J.S. Bach**

Cappella concertata et Chœur du Conservatoire; dir.: Yves Corboz; je 24 mars (20 h) et ve 25 mars (11 h), église du Collège Saint-Michel.



Yves Corboz.

- **Johnny King et Claudio Rugo**
ethno fun reggae; me 20 avril, 21 h 30, Café le 20°.
- **L'Ensemble La Tempesta**
Muriel Rochat-Rienth (flûte à bec), Felix Rienth (ténor), Philippe Miqueu (basson) et Norberto Broggin (clavécin); œuvres de Vivaldi, Telemann et Pepusch; ve 22 avril, 20 h 15, église des Capucins.
- **Violon et orgue: Gabriella Jungo et Regula Roggo**
enrichir son savoir musical grâce au multimédia; ve 22 avril, 20 h 30, église du Collège Saint-Michel.
- **L'Orchestre des Jeunes de Fribourg**
œuvres de Beethoven, Bartok et Brahms; avec Thomas Demenga (violoncelle) et Gyula Stuller (violon); dir.: Th. Kapsopoulos; di 24 avril, 18 h, Uni Miséricorde, aula Magna.

18^e FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA GUITARE

- **Duo Gottico de Barcelona (Espagne)**
guitare classique; ve 15 avril, 20 h, église Saint-Jean.
- **Kaenzig-Doran-Kuratli, Acoustic Trio (Suisse)**
jazz; sa 16 avril, 20 h, La Spirale.
- **Eric Crausaz (Suisse)**
guitare classique; me 20 avril, 20 h, église Saint-Jean.

- **Valeri Dimchev Trio (Bulgarie)**
musique du monde; ve 22 avril, 20 h, Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle.
- **Paco Javier Jimeno, guitare, et Ana Maria Fargas, chant (Espagne)**
flamenco; sa 23 avril, 20 h, église Saint-Jean.

CENTRE LE PHÉNIX

Rue des Alpes 7

- **Récital de piano: M. Zufferey**
musique universelle; sa 2 avril, 17 h.

FRI-SON

Fonderie 13

- **Mana feat. Jim**
sa 26 mars, 22 h.
- **Ani Difranco et Andrew Bird**
ve 1^{er} avril, 21 h.
- **The Dillinger Espace Plan**
sa 2 avril, 21 h.
- **Juliette Lewis et The Licks**
me 6 avril, 20 h.
- **Mike Watt**
sa 16 avril, 21 h.
- **Low**
ma 19 avril, 20 h.
- **Gwar**
me 20 avril, 20 h.
- **Airborn Audio / Subtittle**
sa 23 avril, 21 h.
- **Pita**
ma 26 avril, 22 h.

LE NOUVEAU MONDE

Moncor

- **Kaolin/Noi/Nutshell**
rock français; sa 26 mars, 21 h.



Kaolin/Noi/Nutshell.

- **Christophe Pochon et les Sanguiniers rieurs**
dans *La rumeur monte*; spectacle musical; ve 1^{er} avril, 20 h.
- **Pussywarmers**
rockabilly; je 7 avril, 21 h.

THÉÂTRE / THEATER

- **Les Contes du Prince Mince Dou-MouGratte**
par la Compagnie 2 Temps 3 Mouvements; tous publics dès 4 ans; di 10 avril, 17 h, Centre de loisirs du Schoenberg.
- **Inspecteur Toutou & Satinette, fille du diable**
deux pièces pour enfants, de Pierre Gripani; mise en scène: Véronique Overney; ve 15 et 22 avril, sa 16 et 23 avril (20 h 30) et le di 17 avril (17 h 30), Théâtre de la Cité (Grandes-Rames 36).
- **Théâtre de marionnettes: Mathilde et son grand-père**
d'après une histoire de Roberto Piumini; tous publics dès 7 ans; sa 16 (17 h) et di 17 avril, (15 h).

ESPACE NUITHONIE

Villars-sur-Glâne

- **Le Dragon**,
comédie-contes d'Evgueni Schwartz; mise en scène: Laurent Serrano; me 6 avril, 20 h.
- **Bestiaire forain**
par le Cirque de la Licorne; tous publics dès 6 ans; sa 9 avril, 17 h.
- **Songe d'une nuit d'été**
d'après William Shakespeare; mise en scène: Anne-Cécile Moser; avec Yvette Théraulaz; me 13 et je 14 avril, 20 h.

• **Café chinois**

d'Ira Lewis; avec Richard Berry; me 20 avril, 20 h.

• **Danse buto: Hibiki**

par la Compagnie Sankai Juku; sa 23 avril, 20 h.

• **C'est la vie**

par le Kunos Circus Theater; sa 23 (17 h) et di 24 avril (15 h).

• **Woyzeck**

de Georg Büchner; drame populaire avec musique; mise en scène: Jean-Louis Hourdin; ma 26 avril, 20 h.

THÉÂTRE DES OSSES

Givisiez

• **L'Avare**

de Molière; avec Roger Jendly et Véronique Mermoud; mise en scène: Gisèle Sallin; je 24 et 31 mars (19 h), ve 1^{er} avril (20 h), sa 2 avril (20 h) et di 3 avril (17 h).



L'Avare, Harpagon et Frosine (Roger Jendly et Véronique Mermoud).

LE BILBOQUET

Rte de la Fonderie 8b

- **Cuche et Barbezat improvisent contre plus forts qu'eux**
lu 4, 11, 18 et 25 avril, 20 h 30.
- **A cappella: Le Quatuor Laqué**
quatre voix pour un moment d'humour et de tendresse; je et ve 7 et 8 avril, 20 h 30.
- **Humour: Thierry Meury**
dans *Votez Meury*; sa 16 (20 h 30) et di 17 avril (18 h).

CINÉMA• **Ciné-brunch**

Le Retour, d'Andrej Zviagintsev (Russie, 2003); di 10 avril, 11 h, cinéma Rex.

M É M E N T O

• Cosi è la vita

di Aldo, Giovanni e Giacomo, 1998; je 14 avril, 20 h 15, Uni Miséricorde, salle de cinéma 2030.

• CinéPlus:

- *Rois et reines*, d'Arnaud Desplechin, di 17 avril, 18 h, cinéma Rex.
- *Clien*, d'Olivier Assayas di 24 avril, 18 h, cinéma Rex.

CENTRE SAINTE-URSULE

Place Georges-Python
(026 347 10 78)

• Zwischenhalt

Ökumenische Besinnung; Jeden Mittwoch, Reformierte Kirche, 18 h.

• Partage-échange:

Que ma joie demeure!
avec David Hofmann; ma 5 avril, 20 h.

• Méditation selon Anthony de Melle

avec Erwin Ingold; je 14 avril, 20 h 15.

• Méditation à la manière ZEN

avec A. Aebischer; chaque lu 19 h 45, me 12 h et 18 h, ve 18 h; séance d'introduction lu 18 avril, 18 h.

• Résurrection

avec Roland Bugnon; me 20 avril, 14 h 30.

• Groupe de parole pour personnes sans emploi et leurs proches

avec D. Levasseur et Ch. Wandeler; je 21 avril, 20 h.

• D'heurts en heurt!

avec David Hofmann; ma 26 avril, 20 h.

ÉDUCATION FAMILIALE

026 321 48 70

• Espace Parents jeunes; pour parents de vingt ans ou moins

lu 4 avril, Maison de la Petite Enfance (rte des Arsenaux 23).

• Café mamans-enfants

me 6 et 20 avril, 9 h-11 h, 14 h 30-16 h 30, Espacefemmes (r. Hans-Fries 2).

• Café parents-enfants; pour parler de l'éducation des enfants

ma 12 avril, 9 h-11 h, salle communautaire (rte de la Singine 6).

• Permanence éducative; des questions sur votre enfant et son éducation?

lu 25 avril, Hôpital cantonal.

CONFÉRENCES

• Cafés scientifiques: La Recherche, en Suisse et à Fribourg: luxe ou nécessité?

avec Michel Monbaron et Rolf Ingold; je 24 mars, 18 h, Le Central, r. St-Pierre.

• Enjeux et débats de société:

Paie-t-on trop d'impôts en Suisse?

avec Ruth Lüthi, Jean-Claude Cornu et Bernard Dafflon; ma 5 avril, 12 h 15, Kinderstube (r. de l'Hôpital 4).

• Dino Campana e la Svizzera

con Renato Martinoni; ma 5 avril, 20 h 15, Uni Miséricorde, salle de cinéma 2030

• Escapade australienne

Cercle ornithologique de Fribourg; avec Valérie Dupuis et Christian Grand; me 6 avril, 20 h 15, Café du Jura.

• Les Midis de la Rotonde: Visite commentée de l'exposition *Paes-tine, mai 1970*

par Armand Deriaz; je 7 avril, 12 h 30, Bibliothèque cantonale et universitaire, r. Joseph-Piller 2.

• Sartre, témoin de lui-même,

par Denis Bertholet; ma 12 avril, 18 h 30, Bibliothèque cantonale et universitaire.

• Découverte de 6 à 7: *Christ de la flagellation*

(1^{re} moitié du XVIII^e); ma 12 avril, 18 h 15, Musée d'art et d'histoire (r. de Morat 12).

• Petrarca, la Francia e la lingua francese

con Edoardo Fumagalli; ma 19 avril, 20 h 15, Uni Miséricorde, salle de cinéma 2030.

• Connaissance du Monde: Venise

avec Emmanuel Braquet; me 20 (20 h) et je 21 avril (16 h et 20 h), aula du CO de Jolimont.

EXPOSITIONS

• Corp-Art-20 ans

Le boucher Corpaato; ma à di, 10 h-17 h, Kuriosum Sonnenberg.

• Bertrand Kurzo

peintures et sculptures; jusqu'au 31 mars, MC Arts et Fleurs (r. Neuveville 38).

• CREAHM-Fribourg

Créativité et Handicap mental; jusqu'au 30 juin, Brasserie de l'Epée, Planche-Supérieure 39.

• Sculptures: Chantal Carrel / Dessin: Michel Gremaud et Thierry Sachot

du 7 au 16 avril, Atelier-Galerie J.-J. Hofstetter (r. des Epouses 18).

• MusOeufs FrElburg

jusqu'au 10 avril; Musée d'histoire naturelle (ch. du Musée 6).

• Shifting worlds

Teresa Chen, Zineb Sedira, Janaina Tschäpe, jusqu'au 10 avril, Fri-Art,

centre d'art contemporain (Petites-Rames 22).

• Art contemporain: Thème lié à la conscience

curateurs invités dont Annemarie Reichen; Artistes: Mark et John Bain, Gilles et Vincent Turin, Olivier et Frank Turpin; du 23 avril au 19 juin, Fri-Art, centre d'art contemporain (Petites-Rames 22).

• Marinette Badoud – aquarelles

jusqu'au 24 juin, Ecole-club Migros (r. Hans-Fries 4).

DIVERS

• Marché aux Puces

sa 2 avril, pl. du Petit-Saint-Jean.

• Atelier pour enfants: Modelage de marionnettes

avec Rose-Marie Modolo; dès 5 ans; sa 9 avril, 13 h 30, Musée suisse de la marionnette.

• Visite d'atelier chez André Egger, restauration de mobilier ancien

sa 16 avril, 10 h, r. de l'Industrie 8.

• Dimanche en famille: Les Lacustres/Die Pfahlbauer

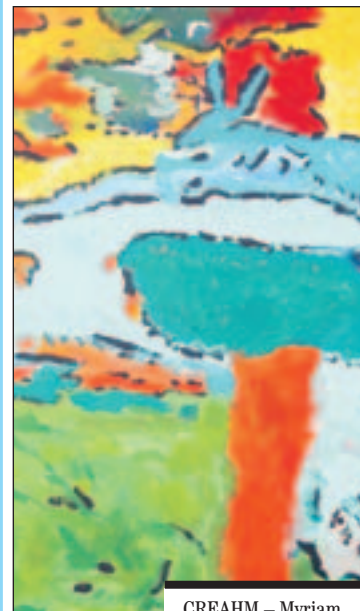
par Claus Wolf et Michel Mauvilly; di 17 avril, 11 h, Musée d'art et d'histoire (r. de Morat 12).

• Engel: Lieder-Tänze-Meditation

Seminar mit Nelly Kuster, Melodie-Raum So 17. April, 10 h 30, r. des Forgerons 17, tél. 026 322 42 35

• Atelier pour enfants: Marottes articulées

avec Catherine Monney; dès 8 ans; sa 23 avril, 13 h 30, Musée suisse de la marionnette (Derrière-les-Jardins 2).



CREAHM – Myriam Schoen, *L'arbre*, 2004

Les gagnants du concours N° 211 5/10

En séance du Conseil communal du mardi 22 février 2005, M. le syndic Jean Bourgnonecht a procédé au tirage au sort des gagnants de notre concours N° 211. La réponse à donner était: «**la ruelle de la Rosière**».

Le tirage au sort a donné les résultats suivants:

1^{er} prix: M^{me} Juliette Peiry

gagne 3 dossiers de fiches du Recensement des biens culturels immeubles du canton de Fribourg, édités par le Service des biens culturels, d'une valeur de 110 francs.

2^e prix: M. Francesco Mazzotti

gagne un arrangement floral offert par la Ville de Fribourg, d'une valeur de 80 francs.

3^e prix: M. Olivier Fasel

gagne une carte de parking de 50 francs au Parking de la route des Alpes.

4^e prix: M^{me} Daisy Duriaux

gagne deux tpf card d'une valeur de 10 francs chacune, soit 20 francs.

5^e prix: M^{me} Marie-Thérèse Seckinger

gagne le livre «Fribourg», Editions du Cassetin.

Nos remerciements aux entreprises qui ont offert les prix, réunies dans le petit bandeau publicitaire ci-dessous.